



Jeudi 31 mars 2022

AMIENS

9^{ème} ÉDITION

Comment s'installer ?

Business plan





FINANCER SON INSTALLATION ET ETABLIR SON BUDGET

Pierre GIROUX

Expert comptable Hauts de France

Président honoraire d'OGALIA OMGA de Picardie (ex : ARAPL
Picardie)

Jeudi 31 mars 2022

BUSINESS PLAN POUR UNE CREATION

⊙ 1^{ère} étape:

- Déterminer vos besoins

⊙ 2^{ème} étape:

- Déterminer votre budget « investissement »

⊙ 3^{ème} étape

- Déterminer vos ressources,

ETABLIR SON BUDGET

- ⊙ Connaître les charges d'exploitation
- ⊙ Estimer le montant des recettes et des honoraires
- ⊙ Et cette question :

combien ça gagne ????

ETABLIR SON BUDGET

○ Exemple sur :

- la base 4 800 actes par an
- et un total de recettes annuelles de 120 000 Euros

ETABLIR SON BUDGET

	MONTANT	%
Achats	1 000,00	0,83
personnel salaires +charges	PM	PM
secrétariat téléphonique	7 800,00	6,50
CET	600,00	0,50
Autres impôts	800,00	0,67
Contribution sociale généralisée déductible	3 900,00	4,88
loyers et charges locatives	7 200,00	6,00
Location de matériel et de mobilier	1 800,00	1,50
Autres charges TFSE	1 000,00	0,83
Prime d'assurances	800,00	0,67
Frais de véhicule	6 500,00	5,42
charges sociales obligatoires et facultatives	17 000,00	14,17
Fournitures de bureau, documentation, Pet T	2 500,00	2,08
Autres frais divers de gestion	1 500,00	0,01
Dotation aux amortissements	1 600,00	1,33
Frais financiers	400,00	0,33
TOTAL DES CHARGES D EXPLOITATION	54 400,00	45,33

ETABLIR SON BUDGET

	MONTANT	%
MONTANT NET DES RECETTES	120 000,00	100,00
TOTAL DES CHARGES D EXPLOITATION	54 400,00	45,33
EXCEDENT	65 600,00	54,67
EMPRUNT A REMBOURSER		0,00
DISPONIBLE RESULTAT	65 600,00	

BUSINESS PLAN POUR UNE REPRISE

- ◎ **ACHAT D'UN BIEN PROFESSIONNEL** = Bien affecté à l'exercice de l'activité :
 - Ordinateur, mobilier
 - Achat de la clientèle
 - Local professionnel
 - Aménagement matériel etc....
 - SCM
 - Automobile
 - Parts sociales, SCP, SELARL.....

BUSINESS PLAN POUR UNE REPRISE

◎ Valorisation de la patientèle:

- Cela dépend des conditions d'exercice (structure médicale, clinique etc.....)
- Cela dépend de la spécialité plus ou moins réglementée.....

◎ Les constats:

- une valorisation en l'état assez faible, sauf exception.
- La notion de valeur patrimoniale est une notion qui devient subjective et aléatoire.....

BUSINESS PLAN POUR UNE REPRISE

- ⦿ Une valorisation en % des honoraires perçus par le praticien qui se situe dans une fourchette actuelle comprise entre 0% et 20% maximum

- ⦿ Sauf cas particulier et exceptionnel

BUSINESS PLAN POUR UNE REPRISE

◎ Acquisitions de biens professionnels:

- Établir des devis
- Se faire conseiller pour la valorisation des parts sociales de société

◎ Quelques axes de réflexions sur la durée des emprunts

- maximum 7 ans pour la patientèle
- 15 ans pour l'immobilier
- 3- 5 ans pour le matériel ou l'automobile

BUSINESS PLAN POUR UNE REPRISE

◎ Les acquisitions doivent être financées :

- Par des apports personnels

- Par des moyens de financement comme:

- L'emprunt pour l'achat de patientèle

- Le crédit bail ou la LLD pour le matériel médical, l'automobile etc

.....

BUSINESS PLAN POUR UNE REPRISE

- ⊙ Les frais d'emprunt sont déductibles (frais dossiers et intérêts.....)
- ⊙ Ce qu'il faut retenir : L'emprunt vous engage, il faut donc :
 - « justifier » de vos possibilités de faire face aux remboursements
 - et vous garantir votre train de vie en fonction de votre situation familiale

QUELQUES CONSEILS

⦿ Quoi déduire?

- Toutes dépenses engagées pour l'acquisition de votre revenu.....
- Bien garder les pièces justificatives, et d'une manière générale justifier la dépense,
- Quelques dépenses forfaitaires.....

POURQUOI ADHÉRER À OGALIA ?

- ⊙ A titre préventif (dépassement du seuil de 72.600 € à compter des revenus 2020)
- ⊙ Pour sécuriser votre fiscalité professionnelle (formation, contrôles effectués sur votre déclaration
- ⊙ Pour qu'OGALIA réalise un Examen de Conformité Fiscale ECF qui renforce votre sécurité fiscale
- ⊙ Eviter une majoration de 10% de votre bénéfice
- ⊙ **Médecins conventionnés secteur 1** : déduction complémentaire de 3% pour la 1^{ère} année d'adhésion



Tableau récapitulatif des avantages fiscaux particuliers des médecins sous conditions d'application

	Médecins secteur I		Autres médecins ⁽¹⁾
Adhérent d'une ARAPL ⁽²⁾	1^{re} année d'adhésion : - dispense de la majoration des bénéfices - déduction forfaitaire de 2 % - déduction complémentaire de 3 % - obligations comptables des adhérents des associations agréées	OU	- déduction forfaitaire de 2 % - abattement groupe III - déduction complémentaire de 3 % - majoration du bénéfice (15 % pour les impositions de 2021 et 10 % pour celles de 2022 ; L. fin. 2021 n°2020-1721, 29 déc. 2020, art. 34)(après application de l'abattement et des déductions) - obligations comptables des adhérents des associations agréées
	Après la 1^{re} année d'adhésion : - dispense de la majoration des bénéfices - déduction forfaitaire de 2 % - obligations comptables des adhérents des associations agréées		
Non adhérent d'une ARAPL	- déduction forfaitaire de 2 % - abattement groupe III - déduction complémentaire de 3 % - majoration du bénéfice (15 % pour les impositions de 2021 et 10 % pour celles de 2022 ; L. fin. 2021 n°2020-1721, 29 déc. 2020, art. 34) (après application de l'abattement et des déductions) - obligations comptables (CGI, art. 99) - déclaration des honoraires selon relevé des caisses sociales (tolérance, V. 932)		- majoration des bénéfices (15 % pour les impositions de 2021 et 10 % pour celles de 2022 ; L. fin. 2021 n°2020-1721, 29 déc. 2020, art. 34) - obligations comptables (CGI, art. 99)
Exercice en zone déficitaire en soins	exonération d'impôt sur le revenu à hauteur de 60 jours de permanence par an (V. 950)		
	Revalorisation de 20 % des honoraires perçus au titre d'une activité en groupe exercée dans la zone par : - les médecins généralistes conventionnés ; - ou médecins généralistes secteur II ayant opté pour la coordination des soins (V. 958) Les remplaçants ne sont pas concernés.		

⁽¹⁾ Médecins secteur II, médecins hors convention et médecins remplaçants non installés

⁽²⁾ Pour tous les adhérents :

réduction d'impôt, s'ils ne dépassent pas le seuil de recettes du régime déclaratif spécial et optent pour le régime de la déclaration contrôlée (V. [839](#) [Crédits et réductions d'impôt]),

Sur les aides COVID, V. [962](#).

Statistiques de la conférence des arapl : Médecins Généralistes : 11102 (revenus 2019)

TRANCHES DE RECETTES EN K€	Moyenne générale		≤ 115,1		> 115,1 ≤ 151,4		> 151,4 ≤ 197,4		> 197,4	
	Effectif (nombre de professionnels)	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Recettes encaissées	11102		2776		2775		2776		2775	
Débours payés										
Honoraires rétrocedés	11,6	7,16	7,1	8,33	11,1	8,30	12,9	7,47	15,4	6,00
MONTANT NET DES RECETTES	162,1	100,00	85,2	100,00	133,7	100,00	172,8	100,00	256,8	100,00
Achats	0,9	0,56	0,6	0,70	0,8	0,60	0,9	0,52	1,4	0,55
Salaires nets	4,2	2,59	1,6	1,88	3,3	2,47	4,7	2,72	7,0	2,73
Charges sociales	2,4	1,48	0,9	1,06	1,9	1,42	2,8	1,62	4,1	1,60
CHARGES DE PERSONNEL	6,6	4,07	2,5	2,93	5,2	3,89	7,5	4,34	11,1	4,32
Taxe Professionnelle	0,6	0,37	0,5	0,59	0,6	0,45	0,6	0,35	0,7	0,27
CSG déductible	7,7	4,75	3,8	4,46	6,1	4,56	8,2	4,75	12,5	4,87
Autres impôts	1,0	0,62	0,6	0,70	0,9	0,67	1,1	0,64	1,5	0,58
IMPÔTS ET TAXES	9,3	5,74	4,9	5,75	7,6	5,68	9,9	5,73	14,7	5,72

TRANCHES DE RECETTES EN K€	Moyenne générale		≤ 115,1		> 115,1 ≤ 151,4		> 151,4 ≤ 197,4		> 197,4	
	Effectif (nombre de professionnels)									
	11102	%	2776	%	2775	%	2776	%	2775	%
Loyers et charges locatives	7,2	4,44	5,3	6,22	7,2	5,39	7,6	4,40	8,9	3,47
Autres locations	1,8	1,11	1,7	2,00	1,5	1,12	1,7	0,98	2,3	0,90
Honoraires	2,5	1,54	1,7	2,00	2,4	1,80	2,7	1,56	3,2	1,25
Primes d'assurance	0,9	0,56	0,8	0,94	0,9	0,67	1,0	0,58	1,1	0,43
Autres T.F.S.E	4,2	2,59	2,9	3,40	4,2	3,14	4,4	2,55	5,3	2,06
Frais de déplacement	5,6	3,45	3,9	4,58	5,1	3,81	5,7	3,30	7,7	3,00
Charges sociales personnelles	23,3	14,37	13,2	15,49	19,9	14,88	25,3	14,64	34,8	13,55
Fournitures de bureau et téléphone	3,2	1,97	2,2	2,58	3,0	2,24	3,4	1,97	4,3	1,67
Autres frais divers de gestion	2,1	1,30	1,6	1,88	2,0	1,50	2,1	1,22	2,5	0,97
Dotation aux amortissements	1,6	0,99	1,2	1,41	1,5	1,12	1,7	0,98	2,1	0,82
TOTAL DES CHARGES	52,4	32,33	34,5	40,49	47,7	35,68	55,6	32,18	72,2	28,12
Produits financiers										
Frais financiers	0,3	0,19	0,2	0,23	0,3	0,22	0,4	0,23	0,4	0,16
RÉSULTAT FINANCIER	-0,3	-0,19	-0,2	-0,23	-0,3	-0,22	-0,4	-0,23	-0,4	-0,16
Gains divers	3,9	2,41	4,1	4,81	4,3	3,22	4,0	2,31	3,3	1,29
Perles diverses	0,1	0,06			0,1	0,07	0,1	0,06	0,1	0,04
BÉNÉFICE	96,4	59,47	46,6	54,69	76,3	57,07	102,4	59,26	160,2	62,38

Données BNC 2019

Analyse d'activité en K€



MEDECINS REMPLACANTS

TRANCHES DE RECETTES EN K€	Moyenne générale		≤ 57,8		> 57,8 ≤ 84		> 84 ≤ 116,1		> 116,1	
	Effectif (nombre de professionnels)	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Recettes encaissées	938	104,79	235	100,77	234	103,63	235	103,95	234	106,63
Débours payés										
Honoraires rétrocedés	4,6	4,79	0,3	0,77	2,6	3,63	3,9	3,95	11,6	6,63
MONTANT NET DES RECETTES	96,1	100,00	39,2	100,00	71,6	100,00	98,8	100,00	174,9	100,00
Achats	0,4	0,42	0,1	0,26	0,1	0,14	0,4	0,40	0,9	0,51
Salaires nets	0,9	0,94			0,1	0,14	0,5	0,51	2,8	1,60
Charges sociales	0,5	0,52					0,3	0,30	1,7	0,97
CHARGES DE PERSONNEL	1,4	1,46			0,1	0,14	0,8	0,81	4,5	2,57
Taxe Professionnelle	0,5	0,52	0,4	1,02	0,4	0,56	0,5	0,51	0,6	0,34
CSG déductible	4,7	4,89	2,2	5,61	3,8	5,31	5,0	5,06	7,9	4,52
Autres Impôts	0,7	0,73	0,3	0,77	0,5	0,70	0,7	0,71	1,3	0,74
IMPÔTS ET TAXES	5,9	6,14	2,9	7,40	4,7	6,56	6,2	6,28	9,8	5,60
Loyers et charges locatives	2,1	2,19	0,3	0,77	0,7	0,98	2,2	2,23	5,1	2,92
Autres locations	2,3	2,39	0,3	0,77	0,9	1,26	2,1	2,13	6,0	3,43
Honoraires	1,5	1,56	0,8	2,04	1,1	1,54	1,2	1,21	3,0	1,72
Primes d'assurance	0,5	0,52	0,4	1,02	0,4	0,56	0,4	0,40	0,8	0,46
Autres T.F.S.E	1,4	1,46	0,4	1,02	0,8	1,12	1,4	1,42	3,1	1,77
Frais de déplacement	4,8	4,99	3,1	7,91	4,5	6,28	5,1	5,16	6,6	3,77
Charges sociales personnelles	13,3	13,84	7,9	20,15	11,0	15,36	12,8	12,96	21,6	12,35
Fournitures de bureau et téléphone	1,3	1,35	0,6	1,53	0,9	1,26	1,2	1,21	2,4	1,37
Autres frais divers de gestion	1,6	1,66	0,9	2,30	1,2	1,68	1,7	1,72	2,7	1,54
Dotation aux amortissements	0,7	0,73	0,3	0,77	0,5	0,70	0,7	0,71	1,4	0,80
TOTAL DES CHARGES	29,5	30,70	15,0	38,27	22,0	30,73	28,8	29,15	52,7	30,13
Produits financiers										
Frais financiers	0,1	0,10	0,1	0,26	0,1	0,14	0,1	0,10	0,3	0,17
RÉSULTAT FINANCIER	-0,1	-0,10	-0,1	-0,26	-0,1	-0,14	-0,1	-0,10	-0,3	-0,17
Gains divers	2,1	2,19	1,6	4,08	1,3	1,82	1,8	1,82	3,7	2,12
Pertes diverses									0,1	0,06
BÉNÉFICE	60,9	63,37	22,7	57,91	45,9	64,11	64,3	65,08	110,3	63,06

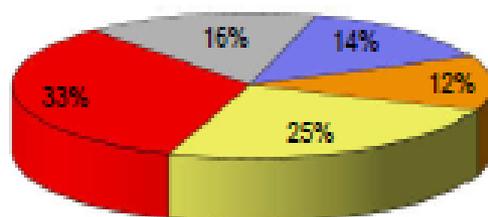
Cas concret : Médecin Secteur 1

En €	2018		2019		2020		2020		Tendance 2019 / 2020	
	Vous	Profession	Vous	Profession	Vous	%	Profession	%	Vous	Profession
Effectif (nombre de professionnels auxquels votre entreprise est comparée)		10138		11102				11335		
Recettes encaissées	105 261	167 141	139 380	173 746	184 144	107,41	166 259	106,61		
Débours (-)		23		24			41	0,03		
Honoraires rétrocédés (-)		11 097		11 627	12 696	7,41	10 266	6,58		
RECETTES NETTES	105 261	156 021	139 380	162 095	171 448	100,00	155 952	100,00		
Autres recettes (+)	25 006	3 246	25 021	3 928	2 007	1,17	6 439	4,13		
TOTAL DES RECETTES	130 267	159 267	164 401	166 023	173 455	101,17	162 391	104,13		
TOTAL DES DEPENSES y compris amortissements	36 496	67 839	65 359	69 722	69 920	40,78	67 332	43,17		
RESULTAT D'EXPLOITATION après amortissements	93 771	91 428	99 042	96 301	103 535	60,39	95 059	60,95		

En 2020, l'essentiel des charges professionnelles

Les charges, hors rétrocessions d'honoraires, sont réparties en 5 volets en fonction de leur importance par rapport au total des dépenses.
Le pourcentage des dépenses par rapport aux recettes est fourni en page 3.

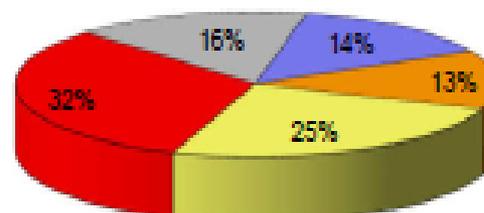
Les vôtres (1)



- Charges sociales personnelles 33%
- Coût de l'outil de production (loyers & charges, location matériel & mobilier, dotation amortissements) 16%
- Charges fiscales (contribution économique territoriale, autres impôts, CSG déductible, TVA) 14%
- Charges externes (achats, entretien réparations, outillage, EDF GDF, honoraires non rétrocedés, assurances) 12%
- Autres dépenses 25%

(1) dépenses + dotation aux amortissements

Celles de la profession (1) MEDECIN GENERALISTE



- Charges sociales personnelles 32%
- Coût de l'outil de production (loyers & charges, location matériel & mobilier, dotation amortissements) 16%
- Charges fiscales (contribution économique territoriale, autres impôts, CSG déductible, TVA) 14%
- Charges externes (achats, entretien réparations, outillage, EDF GDF, honoraires non rétrocedés, assurances) 13%
- Autres dépenses 25%

(1) dépenses + dotation aux amortissements de la profession pour un niveau d'activité similaire au vôtre



Formulaire
obligatoire
(article 40 A de
l'annexe III au Code
général des impôts)

REVENUS 2021

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

N° 2035-A-SD 2022

Si ce formulaire est déposé
sans informations chiffrées,
cocher la case « néant » ci-
contre

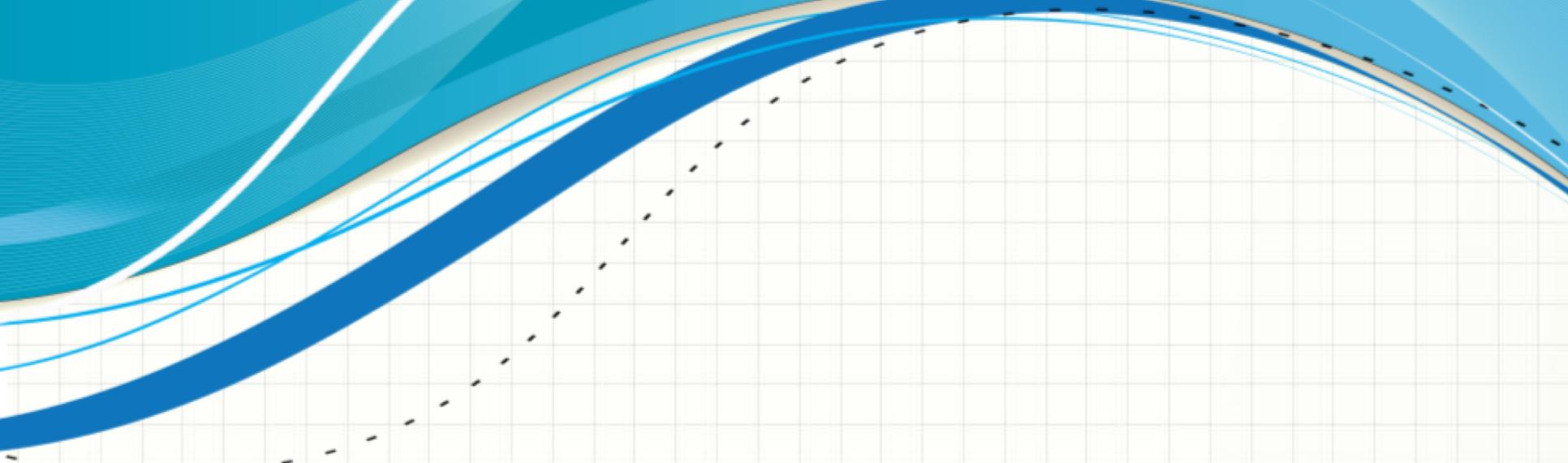
Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

N° 15945*04

pour AJ mois

1													NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION																																																			
Nature de l'activité (1)													Code activité pour les praticiens médicaux																																																			
N° SIRET													si exercice en société (2) AV													Nombre d'associés AS																																						
Résultat déterminé (2)													d'après les règles « recettes-dépenses » AK													d'après les règles « créances-dettes » AL																																						
Comptabilité tenue (2) :													Hors taxe CV													Taxe incluse CW													Non assujetti à la TVA AT																									
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal													AM													Année d'adhésion													Nombre de salariés AP													Salaires nets perçus AR												
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)													DA																																																			
2													1													Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)													AA																									
R E C E T T E S													2													À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)													AB																									
													3													Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)													(3)													AC												
													4													Montant net des recettes																										AD												
													5													Produits financiers (4)																										AE												
													6													Gains divers (5)																										AF												
7																																							TOTAL (ligne 4 à 6)													AG												

D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)				BA	
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)				BB	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)				BC	
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée				BD	
	12		Contribution économique territoriale				JY	
	13		Autres impôts				BS	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible				BV	
	15	Loyer et charges locatives				BF		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW		BG
	17	Entretien et réparations				Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs		
	18	Personnel intérimaire						
	19	Petit outillage (11)						
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité						
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						
	22	Primes d'assurances				Total : Transport et déplacements		
	23	Frais de véhicules (12)						
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)			...			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...						BJ
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires		BT	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	BK
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ				
26	Frais de réception, de représentation et de congrès				Total : Frais divers de gestion			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone							
28	Frais d'actes et de contentieux							
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY					
30	Autres frais divers de gestion							
31	Frais financiers (14)				BN			
32	Pertes diverses (15)				BP			
33					TOTAL (lignes 8 à 32)		BR	



***VOUS AVEZ DES
QUESTIONS ?***